

Décision

DGA Gestion Durable, Services Urbains & Patrimoine - Moyens Partagés

Le Maire de la Ville du Mans

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2122-22,
- le budget de la Ville du Mans,
- la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, prise en exécution des dispositions de l'article L2122-22 et notamment ses dispositions relatives sous le paragraphe 10 par lesquelles est déléguée au Maire du Mans l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 €,
- le recensement fait auprès des services de la Ville du Mans afin d'inventorier le matériel non utilisé et stocké sur divers sites,

Décide

Article 1^{er} De procéder à la vente, dans le cadre des ventes aux enchères informatisées que nous pratiquons depuis 2009, du matériel indiqué dans la liste jointe et de le céder selon les mises à prix indiquées. Dans le cas où certains articles ne seraient pas vendus lors de la première mise en ligne, ceux-ci seront remis en vente sur le site au 2^{ème} prix.

Article 2 En l'état actuel de la législation fiscale, ce type de vente n'est pas assujéti à la TVA notamment lorsqu'il relève d'un budget éligible au régime du fonds de compensation.

Article 3 Les sommes réglées par les différents acheteurs seront versées dans la caisse de Monsieur le Comptable Public du Centre des Finances Publiques Le Mans Ville.

Article 4 Les opérations et écritures budgétaires et comptables nécessaires seront effectuées après encaissement de la recette au Budget principal.

Article 5 Madame la Directrice Générale des Services de la Ville du Mans et Monsieur le Comptable public du centre des Finances publiques Le Mans Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Mans, le 8 septembre 2022

Le Maire,
Stéphane LE FOLL
Président de Le Mans Métropole
Ancien Ministre



N° d'identification : lmc1DEC226421H1

Affichage le 08 septembre 2022

Décision exécutoire le 08 septembre 2022

Direction Gestion durable, services urbains et patrimoine
 Service Moyens Partagés

Objet : Vente de matériels et objets réformés de la Ville du Mans - Liste des articles à mettre en vente sur Agorastore

QT	TITRE	ÉTAT	MISE A PRIX	
			1 ^{ère} vente	2 ^{ème} vente
ÉDUCATION				
Multimédia				
7	Unité Centrale Hewlett Packard 6005 - Windows 7 plus écran	B.E.	40 €	20 €
3	Unité Centrale Hewlett Packard 6005 - Windows 8 plus écran	B.E.	40 €	20 €
2	Unité Centrale Hewlett Packard 6005 - Ubuntu plus écran	B.E.	40 €	20 €
1	Unité Centrale Hewlett Packard 6005 - Windows XP plus écran	B.E.	40 €	20 €
20	Boitier CPL (paire de 2 boitiers)	B.E.	5 €	2 €

ENFACE JEUNESSE ET SPORTS				
Multimédia / Bureautique				
1	Photocopieur Toshiba	B.E.	100 €	50 €

MOYENS PARTAGÉS - MAGASIN VENTES				
Multimédia / Bureautique				
1	Dictaphone Olympus H300 Mini	B.E.	6 €	3 €
1	Dictaphone Thomson DK 52	B.E.	6 €	3 €
1	Etiqueteuse DYMO Maxi 1755 et ses rubans	B.E.	6 €	3 €
1	Etiqueteuse DYMO 1575 et ses rubans	B.E.	6 €	3 €
1	Projecteur portable sonore 16mm EIKI	B.E.	100 €	50 €
1	Projecteur diapositives SIMDA et deux paniers	E.E.	6 €	3 €
Mobilier				
2	Meuble de rangement à étagères	B.E.	30 €	15 €
1	Vitrine 2 portes	M.E.	20 €	10 €
1	Buffet 3 portes	B.E.	20 €	10 €
10	Table d'écolier réglable en hauteur avec bac de rangement	B.E.	30 €	15 €
2	Petit meuble range cartes	E.E.	30 €	15 €
2	Bureau informatique	B.E.	40 €	20 €
Fournitures Bureau				
89	Pochette à rabats multi-couleurs	T.B.E.	6 €	3 €
5	Classeur à œillets	T.B.E.	8 €	4 €

MOYENS PARTAGES - MAGASIN MOBILIERS				
Musiques				
1	Piano droit	M.E.	50 €	25 €